

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019

PRESENTS : Messieurs ALLEGRE Henri, Maire,
VACHIER-MOULIN Christian, BAUER Marcel, de VILLEBONNE Alain, adjoints,
Mesdames : GERBE Patricia, MARIUS Annie, PAILLASSON Marie-Annick
Monsieur : DHALLUIN Jean-Pierre, RICHOMME Guy, SIMON-CHOPARD Nicolas,
ABSENTS : Monsieur: SELMI Jean-Christophe,

Ordre du jour :

1 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget primitif adopté le 12 avril 2018,
Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Municipale les conditions d'adoption du budget de l'exercice 2018,
Monsieur le Maire ayant quitté la salle et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame MARIUS Annie,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, adopte le projet administratif de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

Résultat de l'exercice	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	275 971.02	116 719.54
Recettes	269 480.95	178 953.29
Déficit	- 6 490.07	
Excédent	+	+ 62 233.75

2- ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le receveur en poste à Pertuis, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le compte de gestion a été transmis à la commune avant le 1^{er} juin comme la loi en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le compte de gestion du receveur pour l'année 2018 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du même service.

3- AFFECTATION DES RESULTATS DE L' EXERCICE 2018.

Monsieur le Maire rappelle les résultats à la clôture de l'exercice 2017.

001 investissement	excédent	+ 97 616.29€
002 fonctionnement	excédent	+ 154 789.77 €

Le compte administratif de l'exercice 2018 adopté par le Conseil Municipal fait apparaître :

- un résultat de la section d'investissement de	- 6490.07€
- un résultat de la section de fonctionnement de	+ 62 233.75€

- Le résultat constaté à la clôture de l'exercice 2018 est donc :

En section d'investissement : résultat
+ 97 616.29 – 6 490.07 = + 91 126.22€
En section de fonctionnement : résultat
+ 154 789.77+ 62 233.75 = + 217 023.52€

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître les restes à réaliser :

- en dépense, pour un montant de - 65 502.14€
- en recette, pour un montant de + 23 672.03€

Le résultat de la section d'investissement est de :
+ 91 126.22 – 65 502.14 + 23 672.03 = + 49 296.11€

Le résultat de la section de fonctionnement soit 217 023.52 € doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal :

- soit un report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement,
- soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution d'investissement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2018 de la façon suivante :

- ligne 002 : résultat de fonctionnement reporté : 217 023.52€

4 - : Octroi des subventions aux associations et établissements divers.

Après avoir examiné les demandes de subventions, le Maire propose d'allouer les sommes suivantes au titre de l'année 2019.

AMIS DE LA MATERNITE	16.00
COMITE ANTI TUBERCULEUX	16.00
SAPEURS POMPIERS	100.00
SAPEURS POMPIERS VAUCLUSE	31.00
LUTTE CONTRE LE CANCER	31.00
GDA	16.00
LA SAUVI	31.00
CLIC SOLEIL AGE	50.00
FOYERS RURAUX	31.00
AFSEP	16.00
COMITE DES FETES	1200.00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'attribuer les subventions aux associations et divers organismes suivant propositions ci-dessus énoncées.

RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

Libellé	Nature des dépenses et des recettes	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévisions budgétaires	342 063.34	309 268.77	651 332.01.
	Recettes nettes	269 480.95	178 953.29	448 434.24
Dépenses	Restes à réaliser	23 672.03		23 672.03
	Prévisions budgétaires	342 063.24	309 268.77	651 332.01
	Dépenses nettes	275 971.02	116 719.54	392 690.56
Résultat de l'exercice	Restes à réaliser	65 502.14		65 502.14
	Excédent		+ 62 233.75	+ 62 233.75
	Déficit	- - 6490.07		- 6490.07
Restes à réaliser	Excédent			
	Déficit	- 41 830.11		■ - 41 830.11
Résultat net de l'exercice	Excédent		+62 233.75	
	Déficit	- -48 320.18.....		- 48 320.18

RESULTAT D' EXECUTION DU BUDGET 2018

Section	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat
Investissement	+ 97 616,29		- 6490,07	+ 91 126,22
Fonctionnement	+ 154 789,77	-	+ 62 233,75	+ 217 023,52
Total	+ 252 406,06	-	+55 743,08	+ 308 149,14

5- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES.

Monsieur le Maire présente et donne lecture à l'assemblée de l'état n° 1259 TH-TF de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal les conditions dans lesquelles peuvent être fixées les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières et ce conformément aux textes suivants :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu les lois des finances annuelles,

Vu l'état n° 1259 TH-TF portant notification des bases nettes d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières revenant à la Commune pour l'année 2019.

Vu le produit fiscal attendu cette année, 49 878.00€

Et considérant que le produit nécessaire à l'équilibre financier du budget de la commune est de

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux suivants :

- taxe d'habitation : 6%
- taxe foncière (bâti) : 6%
- taxe foncière (non bâti) : 18 %

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de FIXER les taux d'imposition 2019 tels qu'ils ont été proposés ci-dessus par Monsieur le Maire, sachant que ces taux seront reportés sur l'état n° 1259 TH-TF joint à la présente délibération,
- et DONNE pleins pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'état n° 1259 TH-TF décrit ci-dessus.

6 - : Vote du budget primitif de la Commune – Exercice 2019

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif –exercice 2019 de la Commune.

A cet effet, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- les conditions d'élaboration du budget primitif,
- la répartition des crédits permettant de faire face, dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2018.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le budget primitif de l'exercice 2019 se présente comme suit :

- Section de fonctionnement
 - en dépenses : 384 853.52 €, avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 41 387.86 € (afin d'équilibrer la section d'investissement).
 - en recettes : 384 853.52 € comprenant la reprise du résultat de l'exercice 2018 soit 154 789.77 €.
- Section d'investissement
 - en dépenses : 192 502.14 € dont 65 502.14€ de restes à réaliser 2018
 - En recettes : 192 502.14€ dont 23 672.03€ de restes à réaliser 2018 et 91 126.22€ correspondant au solde d'exécution positif reporté.

D'où un total pour les deux sections de : 577 355.66 €.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de voter le budget primitif de la commune –exercice 2019-
- par nature et par chapitres globalisés pour la section de fonctionnement
- par nature et par opérations pour la section d'investissement.
- d'adopter le budget de la commune –exercice 2019- tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Maire.

La séance est levée à 20h30.